

Me. Rousset, Jean Joseph, maire.

Etaient présents, M. M. Ploye, Joseph; Buisson, Jean Pierre; Marcet, Roëgis; Grenier, Fabien; Bresson, Jean Antoine Esair; Astier Joseph, Robert, Elie; Chabert, Jacques Joseph; Gravoulet, François; Drevetou, Joseph, et Moréon, Josué, Conseillers.

Me. le Président expose au Conseil qu'il est dû à Me. l'Administrateur Gérard du journal l'Ordre et la Liberté la somme de neuf francs quatre-vingts centimes pour insertion dans le N° 273 de ce journal un avis concernant le chemin vicinal de petite communication N° 2, de Beauregard à Bourg-de-Piège, en sujet d'une enquête parcellaire.

Il invite l'Assemblée à voter cette somme.

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Me. le Président,

Considérant qu'il est urgent de payer sans retard la somme dont il s'agit,

Vote la somme de Neuf francs quatre-vingts centimes pour effectuer le paiement de la dépense de cette insertion.

Fait et délibéré à Beauregard, le 26 novembre 1877, par les membres du Conseil municipal soussignés.

Les Conseillers municipaux,

Jh Ploye Jean Buisson

R. Marcet Fabien Grenier Bresson

Elie Robert J. Matrot

Joseph Astier

J. Gravoulet

Drevetou Joseph

Le Président,

R. Rousset

Le Secrétaire,

Moréon Juff

29

L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le vingt-six
du mois de novembre,

Le Conseil municipal de la commune de Beauregard
réuni en session ordinaire sous la présidence de M.
Roussel, Jean Joseph, maire

Étaient présents M. M. Ploye, Joseph; Buisson,
Jean Pierre; Maret, Régis; Grenier, Fabien;
Pousson, Jean Antoine Césaire; Robert, Elie;
Chabert, Jacques Joseph; Astier, Joseph; Gravoulet,
François; Drevetou, Joseph; et Moréon Jouié,
Conseillers.

Vu la déclaration du sieur Chabert (Emile)
entrepreneur des murs de clôture des trois cimetières
de la commune, en date du 8 juin dernier, par
laquelle il consent à la retenue de la somme de trois
cent trente-six francs, d'une part; ci 336^{fr}

Et celle de deux mille neuf cents francs,
d'autre part; ci 2900^{fr}

Le qui fait en tout trois mille deux
cent trente-six francs; ci 3236^{fr}

Cette retenue a été consentie par le sieur Chabert
à cause du retard qu'il a mis pour l'achèvement des
travaux concernant la clôture desdits cimetières:
clair prévu à l'article 10 du cahier des charges,
dressé le 18 octobre 1873, approuvé par M. le Préfet
le 29 décembre de la même année;

Vu la délibération municipale du 13 février
dernier qui est en rapport à la retenue consentie
par le sieur Chabert;

Considérant que le retard desdits travaux, qui
est de plus d'un an, a porté un grave préjudice
aux intérêts de la commune, et que néanmoins il
est déplorable de voir cette affaire en souffrance
depuis si long-temps.

Par ces motifs,

Le Conseil municipal désireux de la voir
arriver au plus tôt à sa solution, déclare accepter
la déclaration faite par le sieur Chabert, portant

qu'il fait abandon sur ce que la commune lui doit
de la somme de trois mille deux cent trente six francs.
Fait et délibéré à Breucy, le 26 novembre 1877

Les Conseillers municipaux,
M. Ploye Jean Buisson
M. Robert Fabien Grunier
M. Robert Brosson
Joseph Astier
J. Grosoulet
Dreveton Joseph

Le Président,
(Roussel)
Le Secrétaire,
(Mouquet)

L'an mil-huit cent soixante-dix-sept,
le vingt-six du mois de novembre le Conseil
municipal de la commune de Breucy réuni
en session ordinaire sous la présidence de M. —
Roussel Jean Joseph en sa qualité de Maire, présents
M. M. François Grosoulet, Jacques Joseph Chabert,
Régis Néret, Joseph Astier, Elie Robert,
Dreveton Joseph, Joseph Ploye, Jean Antoine Brosson,
et François Joseph Moreau, Conseillers.

M. le Maire ayant donné lecture de
l'arrêté de M. le Préfet relatif à la révision
des listes électorales en vertu de la désignation
par le Conseil municipal, ceux de ses membres
qui seront appelés à faire partie des commissions
chargées de la révision des listes électorales
municipale et politique, invite ce Conseil à
désigner trois délégués, savoir:

- 1° Un délégué pour concourir à la rédaction
des tableaux rectificatifs de la liste électorale
municipale et de la liste électorale politique;
 - 2° Deux délégués pour faire partie de la
Commission appelée à juger les réclamations
se rapportant à l'une et à l'autre liste.
- En conséquence, le Conseil municipal,

se conformant à cette invitation, désigne :

1° En qualité de délégué pour les tableaux rectificatifs M. Astier (Joseph);

2° En qualité de délégués pour faire partie de la Commission chargée de juger les réclamations : M. Me. Robert (Eug.) et Grenier (Fabien).

Le Conseil a désigné, en outre :

1° En qualité de délégué pour la rédaction des tableaux rectificatifs de la section de Jaillans, M. Chabert (Jacques Joseph.)

2° En qualité de délégués pour faire partie de la Commission appelée à juger les réclamations dans la même section, M. Me. Ploye (Joseph.) et Mauret (Joseph Régis).

En dernier lieu, le Conseil a désigné, aussi en outre :

1° En qualité de délégué pour la rédaction des tableaux rectificatifs de la section de Meyssans, M. Bresson (Jean Antoine Girard)

2° En qualité de délégués pour faire partie de la Commission appelée à juger les réclamations dans la même section, M. Me. Grenier (Jean Pierre Joseph) et Dreveton (Joseph).

Et ont les délibérants signé,

Fait à Breucuregard, le jour, mois et an susdits.

La rédaction, lue et approuvée,
Les Conseillers municipaux,

Le Président,

J. Grenier J. Chabert, R. Mauret
Joseph Pierre de Robert

(P. Bourret)

Dreveton Joseph J^e Ploye
Bresson

Le secrétaire,

M. Bourret

282
Séance extraordinaire du 9 janvier 1878.

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le cinq du mois de janvier, le Conseil municipal de la commune de Beauvegard convoqué — extraordinairement en vertu de l'autorisation de M. le Préfet de la Drôme, en date du 26 décembre dernier, à l'effet d'émettre son avis sur l'établissement projeté d'un clos — d'équarrissage, et réuni en la maison communale, en la salle de ses séances, sous la présidence du Maire,

Étaient présents M. M. Gravoulet, François; Chabert, Jacques Joseph; Moret, Régis; Costier, Joseph; Robert, Elie; Dreveton, Joseph; Ploye, Joseph; Pesson, Jean Antoine Césaire; et Moreau, François Josué, —
Conseillers.

M. le Maire a mis sous les yeux du Conseil les pièces ci-après:

1^o La pétition du Sieur Mottet (Joseph) propriétaire à Eymeu par laquelle il sollicite l'autorisation d'établir un clos d'équarrissage au lieu dit Ravin des Combes sur le territoire de la commune de Beauvegard;

2^o Le plan des lieux;

3^o Le arrêté de M. le Préfet prescrivant le dépôt des pièces à la Mairie de Beauvegard pendant un mois, à partir du 19 novembre dernier;

4^o Le registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées.

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de toutes ces pièces et avoir délibéré sur l'établissement du clos d'équarrissage projeté, est d'avis que l'autorisation que le Sieur Mottet, (Joseph) sollicite lui soit accordée, —

287

attendu que le lieu désigné pour cet
établissement paraît très convenable, étant à la
distance voulue des habitations ainsi que des voies
publiques, et étant dans un endroit isolé, et attendu #°

Fait et délibéré à Beaugregard, le cinq janvier
1878 par les membres du Conseil municipal
soussignés.

1° Sus-visés. Renvoi approuvé.

#° Et attendu qu'aucune réclamation n'a été faite pendant ^{l'absence}
~~l'absence~~ des conseillers municipaux, Le Président,

J. Grosoulet D. Chabert R. Marsot
Joseph Oster etc Robert

Moussier

Drevetou Joseph J^e Ploy
Brosson

Le secrétaire
Moussier

L'an mil-huit cent soixante-dix-huit, le 21 du mois de janvier
à dix heures du matin, les membres du conseil municipal de
la commune de Beaugregard proclamés par le bureau électoral
à la suite des opérations du 14 janvier, se sont réunis
dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur
a été adressée par le Maire, en vertu de arrêté
préfectoral du 11 janvier 1878

Étaient présents M. M. les conseillers Municipaux

- 1 Chabert, Jacques - Joseph;
- 2 Morion, François - Josue;
- 3 Garnier, Jean - Pierre Joseph;
- 4 Ploy, Joseph;
- 5 Girant, Stanislas;
- 6 Mathas, Jean - Pierre;
- 7 Roussel, Jean - Joseph;
- 8 Belle, Adolphe Vincent;
- 9 Vinay, Jean - François;
- 10 Astier, Joseph;
- 11 Bodoin, Jean - Régis;
- 12 Paysson, Jules;

- 13 Gravoulet, Francois Romain;
- 14 Rouf, Pierre;
- 15 Grenier, Fabien;
- 16 Robert, Elie;

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Roussel Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M. M. Chabert, Moreau, Grenier, Jean-Denis, Ploze, Girint, Matras, Roussel, Belle, Vinay, Astier, Bodoir, Ruyson, Gravoulet, Rouf, Grenier Fabien, et Robert. Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Grenier, Fabien, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Belle Adolphe.
Election Du Maire.

1^{er} Tour De scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture de la loi du 12 Août 1876, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et, à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	16
Nombre des suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Ont obtenu :	
M. Bodoir huit voix.	(8)
M. Roussel sept voix.	(7)
M. Grenier & P. J. une voix.	(1)

2^{me} Tour De scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	16
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

Ont obtenu : { Mr. Roussel neuf voix, (9)
 { Mr. Bodoin six voix, (6)
 { Mr. Grenier J.P.J. une voix, (1)
 Mr. Roussel, Jean-Joseph ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.
 Election de l'Adjoint.

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de l'Adjoint.

Le Dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:
 1^{er} Tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	16
Nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue	9
Ont obtenu : { Mr. Gravoulet huit voix, (8)	
{ Mr. Grenier J.P.J. huit voix, (8)	

2^o Tour de scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	16
Nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9
Ont obtenu : { Mr. Gravoulet huit voix, (8)	
{ Mr. Grenier J.P.J. huit voix, (8)	

Scrutin de ballottage.

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	16
Mr. Grenier Jean Pierre Joseph huit voix, (8)	
Ont obtenu : Mr. Gravoulet, François Rouvain, huit voix, (8)	

Mr. Grenier, Jean-Pierre-Joseph, étant le plus âgé des deux candidats, a été proclamé adjoint.

Avant de lever la séance, le Président a déclaré Mr. Roussel (Jean-Joseph) installé en qualité de Maire, et Mr. Grenier (Jean-Pierre-Joseph) en qualité d'adjoint.

Le Conseil s'est séparé à midi et demi.
 Et ont signé les membres présents.

Le Doyen d'Age du Conseil, Président Fabien Grenier
et Girard

Les membres du Conseil Municipal,
M. Ploye, M. Gravoulet, M. Roux, M. Matras, M. Robert, M. Grenier, M. Brodvin, M. Chabert, M. Moréon, M. Oster, M. Peysson, M. Vinay, M. Belle, M. Goussier

Le Secrétaire, Belle

Séance extraordinaire du 21 Janvier 1878.

Le on mil huit cent soixante-dix-huit, le vingt-un du mois de Janvier, le Conseil municipal de la commune de Beauvoisard convoqué extraordinairement en vertu de l'autorisation de M. le Préfet de la Drôme, à l'effet de délibérer sur un mémoire dont le Conseil de préfecture a été saisi, et réuni en la maison commune, en la salle de ses séances sous la présidence du Maire,

Étaient présents M. M. Grenier, Fabien, Girard, Stanislas, Ploye, Joseph, Gravoulet, François, Roux, Pierre, Matras, Jean Pierre, Robert, Elie, Grenier, Jean Pierre Joseph, Brodvin, Jean Pierre, Chabert, Jacques Joseph, Moréon, François Josué, Oster, Joseph, Peysson, Jules, Vinay, Jean François, et Belle, Octolphe, Conseillers.

Vu la délibération municipale du 13 février 1877, portant que le sieur Chabert (Emile), entrepreneur des murs de clôture des trois cimetières de la Commune, doit subir une retenue de la somme de trois mille deux cent trente-six francs sur celle que la Commune lui doit, à cause du retard qu'il a mis dans l'achèvement de ces murs : clause prévue à l'article 10 du cahier des charges, dressé le 18 octobre 1873, approuvé par M. le Préfet le 29 décembre de la même année;

Considérant que ce retard a été très-onéreux à la Commune, comme il est démontré dans les délibérations qui font partie du dossier concernant cette affaire, qui

est déposé actuellement à la Préfecture.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré de nouveau sur cette affaire déclare donner son adhésion au mémoire, dont le Conseil de Préfecture est saisi dans ce moment, et prie instamment Messieurs les membres de ce Conseil de vouloir bien prononcer leur jugement au plus tôt.

Fait et délibéré à Beauvergard, le 21 Janvier 1878.

Les conseillers Municipaux

Girent J. Matras père Poux

Josephatier Fabien Grenier J. Chabert

Brodeur Poux Soufflet Morin Puy

Jules Peysson Simon Vie Robert

J. Ploye J. Grosoulet

Le Président,

Roussot

Le Secrétaire,

Belle

Session de février 1878.

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le vingt-cinq du mois de février, le Conseil municipal de la commune de Beauvergard, réuni conformément à l'article 19 de la loi du 5 mai 1855 pour sa première session de 1878 sous la présidence de M. Roussot (Jean Joseph) en sa qualité de maire, présents M. M. Grenier, Fabien, Robert, Eli, Astier, Joseph, Girent, Stanislas, Matras, Jean Pierre, Brodeur, Jean Régis, Chabert, Jacques Joseph, — Peysson, Jules, Grenier, Jean Pierre Joseph, — Poux, Pierre, Morin, François Jouié, — Ploye, Joseph, et Belle, Adolphe; —
Conseillers.

Le Conseil s'est d'abord occupé de la nomination de son secrétaire par voie de scrutin et à la majorité des suffrages comme le prescrit l'article 19 de la loi du 5 mai 1855

M. Belle, Adolphe, ayant obtenu cette majorité.

a été proclamé secrétaire pour toute la durée de la session.

Le Conseil s'est ensuite occupé de diverses affaires qui intéressent la commune, lesquelles seront constatées séparément.

Fait et délibéré le 29 février 1878 par les membres du Conseil municipal soussignés.

Les Conseillers municipaux,
 Fabien Grenier, Elie Robert
 Joseph Astier, S. Girard, J. Matras
 Pierre Soufflet, J. Chabert, Jules Peysson
 Pierre Droux, J. Moréon, J. Ploye
 Le Président, P. Roussset
 Le Secrétaire, A. Belle

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le vingt-cinq du mois de février, le Conseil municipal de la commune de Peaury, réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Roussset (Jean Joseph) en sa qualité de maire, présents — M. M. Grenier, Fabien; Robert, Elie; Astier, Joseph; Girard, Steuillars; Matras, Jean Pierre; Brodwin, Jean Régis; Chabert, Jacques Joseph; Peysson, Jules; Grenier, Jean Pierre Joseph; Roux, Pierre; Moréon, François Josué; Ploye, Joseph; et Belle, Adolphe; Conseillers.

Vu les délibérations du 10 octobre 1874 et 23 novembre 1875 par lesquelles le Conseil municipal a voté l'emploi de la somme de douze cent soixante-treize francs quatre vingt-cinq centimes (1275⁸⁵), venant de

du produit de la propriété Cynard, pour la

dépense de construction des maisons d'école de filles de Meymaus et de Breuregard;

Vu le budget additionnel de 1877, chapitre 382, où figure la somme de 1423^{fr}.85^c venant du produit précité;

Considérant qu'en comparant ces deux sommes on trouve une différence de 150 francs, dont l'emploi n'a pas encore été voté.

Le Conseil municipal,

Après s'être rendu compte de cette différence, qui s'élève, comme il est dit ci-dessus, à cent cinquante francs, qui vient du produit d'un an de la propriété Eymard, vote l'emploi de cette somme, qui sera affectée à la dépense de construction des maisons d'école dont il s'agit.

Fait et délibéré à Breuregard, le 29 février 1878, par les membres du Conseil municipal soussignés.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Jabien Gravier Sie Robert
Joseph Costier S. Girant J. Matras

Rousset

Duval J. Chabot Jules Peysson

[Signature]

Grenier J. J. Roy

Le Secrétaire,

Pierre Roy

Moreau Jules

[Signature]

Le dix-huit cent-soixante-dix-huit, le vingt-cinq du mois de février, le Conseil municipal de la commune de Breuregard, réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Rousset, Jean Joseph, en sa qualité de maire, présents M. M. Grenier, Jabien, Robert, Eli, Costier, Joseph; Girant, Stanislas; Matras, J^m Pierre; Podoain, J^m Rigis; Chabot, Jacques J^m; Peysson, Jules; Grenier, J^m Joseph; Roy, Pierre; Moreau, J^m Louis; Roy, Joseph; et Belle, Odolphe; Conseillers

Un les actes dont les noms des vendeurs figurent ci-après relatifs à la cession de terrains pour la rectification ou l'élargissement du chemin vicinal ordinaire N° 1, entre le chemin d'intérêt commun N° 25 et le chemin vicinal ordinaire N° 3.

Considérant qu'avant d'effectuer les paiements desdits terrains, il est urgent de purger les hypothèques dont ces immeubles peuvent être grevés et de produire les certificats négatifs d'inscription ou d'être légalement dispensés;

Considérant que les formalités hypothécaires pour les indemnités de terrains et les transcriptions des actes occasionneraient une dépense à la Commune et que les cédants présentent assez de garantie pour qu'elle soit exonérée de ces frais.

En conséquence le Conseil est d'avis que la Commune soit dispensée de purger les hypothèques conventionnelles, judiciaires et légales relativement à l'acquisition des terrains dont il s'agit pour les sommes ci-après, attendu qu'elles n'arrivent pas à cinq cents francs, et aussi que les vendeurs sont dispensés de la production de tout certificat négatif d'inscription ainsi que des formalités de transcription.

Date de l'acte	Acte		Date de l'enregistrement
	Noms du vendeur	Contenance de terrain, Montant du prix	
22 - février 1878	Ferrand, François	1331 mètres 179.08	

Fait et délibéré à Proauzeville, le 25 février 1878.

Les Conseillers municipaux,
 Fabien Breuier, sieur de la Motte
 Joseph Bastien, sieur de la Motte
 Pierre Simonin
 Christian
 Le Président,
 Mousset
 Le Secrétaire,
 Bellet
 Pierre Mouton
 Mérieux

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le vingt-cinq du mois de février, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Roussel (Jean Joseph) en sa qualité de maire, présente M. M. Grenier, Fabien; Robert, Eli; Astier, Joseph; Girard, Stanislas; — Miatras, Jean Pierre; Brodoin, Jean Régis; Chabert, Jacques Joseph; Peysson, Jules; Grenier, Jean Pierre Joseph; Roux, Pierre; Morein, François Josue; Ploye, Joseph; et Belle, Adolphe; — Conseillers.

M. le Maire expose au Conseil:

1^o Que d'après les plans qui ont été dressés et approuvés pour les concessions de terrains dans les trois nouveaux cimetières de la commune, pour leur régularité et leur embellissement, il est nécessaire de faire des plantations d'arbres sur les bords des allées qui seront faites conformément aux dits plans;

2^o Qu'il est nécessaire aussi de s'occuper sans retard de la construction de ces allées et de la préparation du terrain pour que la plantation de ces arbres s'opère au plus tôt et d'une manière convenable.

Le Conseil,

Où l'exposé du Maire,

Considérant qu'il serait inconvenant de laisser plus long temps ces cimetières inachevés et que les lieux où sont placés les morts ne doivent pas être oubliés ni négligés;

Considérant qu'un certain nombre de concessions de terrain ont déjà été faites et que le produit qui en a résulté peut faire face à la dépense dont il est question.

En conséquence, l'Assemblée vote la somme de deux cent cinquante francs pour l'achat des arbres et pour les travaux à exécuter pour la plantation de ces arbres dans les trois cimetières et charge M. le Maire de les faire opérer

en régie et de yri à yri.

Pris et délibéré à Beauvoysard, le 29 février 1878.

Les Conseillers Municipaux,

Le Président,

Fabien Premier de Robert
Joseph Artès S. Gault J. Bataillon

J. Roussel

Deux-Dominique J. Chatelet Jules Bignon

Le Secrétaire,

René H. J. Moy
Pierre Hug *Morvanpuff*

Belle

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le vingt-cinq du mois de février, le Conseil municipal de la commune de Beauvoysard, réuni en session ordinaire;

Vu l'arrêté de M. le Préfet, du 11 décembre 1877 qui déclare cessibles les terrains nécessaires pour la rectification du chemin vicinal ordinaire n° 2 de la maison Duveton au profil 16-88, sur 802 mètres de longueur;

Vu le métré desdits terrains;

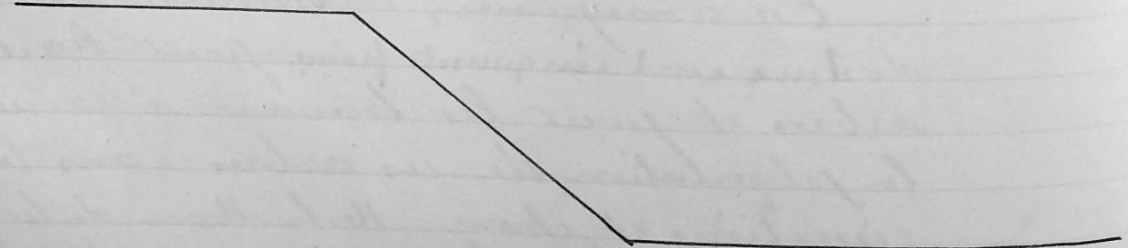
Vu l'état des indemnités revenant aux propriétaires, arrêté par M. le Maire le 24 février 1878;

Considérant que la fixation des indemnités est en général bien établie;

Le Conseil, après avoir accepté avec reconnaissance les cessions gratuites constatées audit état;

Approuve le règlement des indemnités arrêté par M. le Maire;

Demande l'autorisation d'acquiescer lesdits terrains au prix de trois cent huit francs cinquante-six centimes et arrête que ladite somme sera imputée sur les ressources spéciales au service des chemins vicinaux.



Traité et délibéré à Beauregard, le 28 février 1878.

Les membres du Conseil municipal,

Le Président,

<u>S. Girault</u>	<u>J. Matras</u>	<u>Roussot</u>
<u>Beaujeu</u>	<u>J. Chabert</u>	
<u>Jules Pignon</u>	<u>Cherrier</u>	<u>Pierre Ray</u>
<u>J. Ploy</u>	<u>Morconjeff</u>	Le Secrétaire,
		<u>Kelly</u>

J'ai mil huit cent soixante-dix-huit et le vingt-cinq du mois de février le Conseil municipal de la commune de Beauregard, réuni en session ordinaire;

Vu la délibération de la Commission départementale en date du 17 décembre 1877, autorisant l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 2 de Beauregard à Bourg-de-Péage dans la partie située entre la maison Lreveton et le profil n° 88, sur 802 mètres de longueur

Vu le métré des dits terrains;

Vu l'état des indemnités revenant aux propriétaires, arrêté par M. le Maire le 24 février 1878;

Considérant que la fixation des indemnités est en général bien établie;

Le Conseil, après avoir accepté avec reconnaissance les cessions gratuites constatées audit état,

Approuve le règlement des indemnités arrêté par M. le Maire.

Le montant des indemnités réglées à l'amiable s'élevant, d'après l'état d'autre part, à la somme de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf francs sera imputé sur les ressources spéciales applicables au service des chemins vicinaux.

Fait et délibéré à Beaugregare, le 29 février 1878.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

J. Guent J. Hostin J. Charbert

(J. Roussel)

Beaudouin Pierre Aug

Le Secrétaire,

Jules Peysson Grenier J.

Belle

Morion J.

Seance extraordinaire du 11 avril 1878.

Le 11 au mil huit cent soixante-dix-huit, le onze du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune de Beaugregare convoqué extraordinairement en vertu de l'autorisation de M. le Préfet de la Drome, en date du 30 mars dernier, à l'effet de proposer un expert à M. le Préfet pour la Commune, relativement à l'élargissement du chemin N° 9 de Beaugregare à Romans, entre la limite de Beaugregare et le chemin vicinal ordinaire N° 1 de la commune d'Hostin, et réuni sous la présidence de M. Noire dans la salle ordinaire de ses séances,

Étaient présents M. M. Gravoulet, François; Ploye, Joseph; Vinay, Jean François; Peysson, Jules; Roux, Pierre; Grenier, Jean Pierre Joseph; Beaudouin, Jean Régis; Grenier, Fabien; Girard, Stanislas; Martras, Jean Pierre; Charbert, Jacques - Joseph; Astier, Joseph; Robert, Elie; et Belle, Octolphe, Conseillers;

Vu les pièces relatives à l'élargissement de cette partie de chemin;

Vu l'article 23 de l'instruction générale sur le service des chemins vicinaux;

Considérant que l'offre qui a été faite à M. Pugier, Alexandre, propriétaire à Eymuss, concernant l'indemnité de son terrain, qui a été incorporé audit chemin, n'a pas été acceptée.

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance de la déclaration
 dudit M. Pucyies, faite à M. le Maire le 6 de ce mois,
 par laquelle il fait connaître qu'il a désigné M. Gontier,
 Ulysse, maire de S^t-Paul-lès-Romans, pour son expert
 au sujet de la fixation de l'indemnité de son terrain, —
 propose à M. le Préfet pour l'expert de la commune
 de Beauregard, pour la fixation de l'indemnité dont il s'agit,
 M. Duc, agent voyer cantonal à Bourg-de-Piège,
 Fait et délibéré à Beauregard, le 11 avril 1878,
 par les membres du Conseil municipal soussignés.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

J. Gravellet J^h Ploye & inou
 Jules Peysson

M. Coumet

Cremieu J.

Pierre Morey
 Deva Soufflet

Le Secrétaire,

L. Girard

Jobien Grenier

Abelle

J. Chabert

J. P. Maillard

Joseph Maillard et Robert

Le onze du mois d'avril, le Conseil municipal de la
 commune de Beauregard, réuni, en vertu de l'article
 23 de la loi du 21 mars 1831 et de l'autorisation de
 M. le Préfet du 30 mars derniers;

Vu l'état arrêté le 29 mars derniers par M.
 le Maire, pour le règlement des indemnités dues aux
 propriétaires des terrains cotés au chemin vicinal
 N^o 1 dit Beauregard à Romans pour l'élargissement
 de la partie située entre le chemin d'intérêt
 commun N^o 29 et le chemin vicinal ordinaire
 N^o 3;

Considérant que la fixation des indemnités
 est en général bien établie;

Le Conseil,

Arrêtés ce qui suit:

Art. 1^{er}. Le règlement des indemnités, arrêté par M. le Maire le 27 mars dernier, est approuvé.

Art. 2. Le montant de ces indemnités ainsi fixé à quatre cent quarante francs dix centimes — sera imputé sur les ressources applicables au service des chemins vicinaux.

Fait et délibéré à Breuregard, le 11 avril 1878.

Les membres du Conseil municipal, Le Maire,

F. Gravoulet J. Ploye

P. Roussel

Jules Peysson
Vincay

Pierre May

C. Courcier

Fabien Grenier,
Jean Soufflet

Le Secrétaire,

S. Girard

J. P. Martres

Adelle

Joseph Astier

J. Chabert

Eti Robert

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le onze du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune de Breuregard convoqué — extraordinairement en vertu de l'autorisation de M. le Préfet de la Drôme, en date du 30 mars dernier, à l'effet de délibérer sur l'amélioration de la rampe de Barandon, et réuni sous la présidence du Maire dans la salle ordinaire de ses séances,

Etaient présents M. M. Gravoulet, François; Ploye, Joseph; Vincay, Jean François; Grenier, Fabien; Peysson, Jules; Roux, Pierre; Grenier, Jean Pierre Joseph; Breuvain, Jean Eugène; Girard, Stanislas; Martres, Jean Pierre; Astier, Joseph; Chabert-Jacques, Joseph; Robert, Eti; et Adelle, Adolphe, Conseillers;

Vu la délibération du 13 février 1877 par laquelle le Conseil municipal démontrait l'utilité que toutes

les journées de prestations de la commune pour l'exercice 1877 fussent employées aux chemins vicinaux ordinaires n° 1 et 2, et par laquelle il demandait à l'Autorité supérieure le rachat des journées de prestations du chemin d'intérêt commun n° 28 pour ledit exercice, ce qui a eu lieu moyennant la somme de 640^{fr} 50, laquelle figure au budget additionnel de 1877 et dont l'emploi n'a pas encore été effectué;

Un le projet de rechargement et d'amélioration du chemin d'intérêt commun n° 28 à la rampe de Barandon, territoire de la commune de Beauregard, sur une longueur de 1170 mètres, dont la dépense pour la commune est énumérée à la somme de douze cents francs.

Le Conseil,

Après avoir délibéré sur ce projet et sur la nécessité d'avoir toutes les journées de prestations de la commune pour l'exercice 1878, vote la somme de cinq cent cinquante-neuf francs cinquante centimes, laquelle additionnée à celle de six cent quarante francs cinquante centimes, qui n'est pas dépensée, forme celle de douze cents francs, somme à la charge de la commune pour la réalisation du projet de rechargement et d'amélioration du chemin d'intérêt commun n° 28, à la rampe de Barandon, sur une longueur de 1170 mètres.

La somme de 559^{fr} 50^c sera prise sur celle de 1125^{fr} 37^c qui figure au budget additionnel de 1877, sous le n° 4, comme crédit réservé pour indemnités de terrains cédés au chemin de moyenne com^m n° 28 (Renvoi en marge opp^o).

Fait et délibéré à Beauregard, le 11 avril 1878.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

J. Gravellet J. Poye Pierre Poye

(Roussin)

Jules Pajson Girard
Fabien Grenier Comier

Le Secrétaire,

Dominique S. Guind

J. P. Mouton

Arelle

Joseph Baudin J. Chabert
Elie Rabert

Affecté à
l'amélioration du
chemin de moyenne
communication n° 28